



LAU'RANDO
president-laurando@sfr.fr
06 66 71 70 29 - 06 19 18 02 23

Adresse postale :
Lau'Rando BP 70048
17302 Rochefort Cedex

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° :
41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois
Fontanot - 92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° :

NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR CORREZE – SOURSAC du 07 au 12 JUIN 2026

LAU'RANDO vous propose un séjour en Corrèze du 07 au 12 juin 2026.

Sortie ouverte aux adhérents titulaires de la licence FFRandonnée 2025 -2026 , marcheurs endurants.

Nombre de participants limité à 34 personnes.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

• **Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

Association Lau'Rando représentée par son président : robert.leguay@yahoo.fr tél. 06 19 18 02 23

Adresse : BP 70048 17302 Rochefort cedex

Responsable du séjour : Mme VAUTIER Catherine

mail : cath.v@wanadoo.fr tel 0666717029

Correspondant tourisme : Vautier Catherine

Nombre de participants : 20 au minimum ,34 au maximum,

Dates : du dimanche 07 juin au vendredi 17 Juin 2026.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

Dimanche : Arrivée au site touristique « Les Pans de Travassac » route des ardoisières – 19270 Donzena

12h30 Picnic au coffre - 13h30 : Découverte de l'histoire de l'ardoise de Travassac,

Accueil à partir de 17h00 : Accueil par l'équipe de la Résidence « Domaine du lac ». • Apéritif de bienvenue puis dîner.

Lundi : Randonnée « Saint-Hilaire -Luc», Durée : 13 km | Dénivelé : 314 m.

Au fil du temps,découvrons un passé local

Mardi : Randonnée « Du plateau Soursacois au gorges de Luzège» Durée :16 km| Dénivelé : 350 m.

Entre chemins rocaillieux et forêt, point de vue sur le presqu'île de Frétigne

Mercredi : Randonnée « La Cascade de Neyrat », Durée : 13 km| Dénivelé : 475 m.

Entre plateau et pentes des gorges de la luzège, sur les chemins des charbonnières,

Jeudi : Randonnée « Le Viaduc du rocher noir». Durée : 14 km| Dénivelé : 275 m.

Sur le chemin du Tacot, ligne ferroviaire,découvrons un pont suspendu de système Gisclard. Retour par le jardin de Firmin.

Vendredi : Randonnée « Sur le Causse Corrèzien ». Durée : 8,5 km | Dénivelé : 275 m.

Départ des chambres à 09h00, avec pique-nique fourni par le gîte.Direction le village de Moustiers-Ventadour

C'est l'occasion de découvrir un des plus important et imprenable des châteaux

A l'issue du repas, fin du séjour.

HEBERGEMENT :

Gîte CAP FRANCE – LE DOMAINE DU LAC 19550 SOURSAC
tel : 05,45,70,40,14
mail : contact@domaine-lac-soursac.com
www.domaine-lac-soursac.com

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **462 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

• Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'Association.
- Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois dans le séjour pour tout séjour de 5 nuits minimum
- Les draps et les serviettes de toilettes fournis.
- Visites et excursions prévues dans le programme,

• Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage jusqu'au lieu du séjour et les déplacements quotidiens sur la base du co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper un gîte à 2 chambres, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes

- avec dépôt d'un chèque de réservation d'un montant de 62 € par personne.

Toutes les réservations devront être reçues avant le 20 Octobre 2025.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le club proposera aux pré-inscrits un BULLETIN d'INSCRIPTION. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Votre chèque de réservation de 62€ par personne sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi : **29€**

PAIEMENTS :

Acompte de 62 € à la préinscription. Date limite 20/10/2025

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

- Si paiement par chèque : les chèques se font à l'ordre de Lau'Rando et sont à joindre obligatoirement avec le bulletin d'inscription.

- Par paiement Helloasso : Favoriser le paiement par helloasso (CB ou SEPA), merci.

Echéancier par helloasso ou chèque :

-100 € avant le 20 janvier 2026

-100 € avant le 20 février 2026

-100 € avant le 20 mars 2026

-100 € avant le 20 avril 2026

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se trouver un remplaçant. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Lau'Rando .

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- **Annulation faite avant le 08/03/2026 :** restitution des sommes versées avec une retenue du montant des contributions EIT,UEIT et des primes assurances éventuellement souscrites,
- **Annulation faite entre le 08/03/2026 et le 07/05/2026 avant le début du séjour :** 70 % du prix du séjour sera facturé, avec une retenue de 50 € pour frais de dossier et une retenue du montant des contributions EIT,UEIT et des primes assurances éventuellement souscrites,
- **Annulation postérieure au 08/05/2026 :** retenue de 100% du montant total du séjour.
- **Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.**

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide,

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Le Président Lau'Rando

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association (www.Laurando.fr – *rubrique Association - Sortie/Séjour*).